

CÉAS de la Mayenne

29 rue de la Rouillère 53000 Laval Tél. 02 43 66 94 34 Fax : 02 43 02 98 70 Mél. ceas53@orange.fr Site Internet : www.ceas53.org

りわけして Sulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro : Claude Guioullier. Julie Geslot. Nathalie Houdayer.

Société

10 % d'une génération de 18-19 ans sont sans diplôme

Soit un échantillon, en 2007, de 35 000 jeunes représentatifs de l'ensemble des élèves entrés pour la première fois en 6°, cette année-là, dans un collège public ou privé. Faisant partie du dispositif « Entrée dans la vie adulte (EVA) 2007 », ils sont encore plus de 34 300 à être suivis en 2015 et quelque 81 % d'entre eux ont répondu à un questionnaire sur leur situation du moment et leur perception de l'avenir.

Huit ans après leur entrée en 6^e, ayant pour la plupart 18-19 ans, 45 % poursuivent des études supérieures (sans avoir redoublé au collège ou au lycée). Le taux est plus élevé chez les femmes (51 %, contre 40 % pour les hommes) ; plus élevé, par ailleurs, pour les enfants de cadres (68 %) ou de professions intermédiaires (53 %) que pour les enfants

A 18-19 ans, la moitté des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec commission de la commission de l

N° 730

d'employés (38 %) ou d'ouvriers (32 %). Entre autres, le niveau d'acquis en 6^e influe fortement sur le destin scolaire des jeunes...

Si 45 % poursuivent des études supérieures, 30 % sont encore scolarisés dans l'enseignement secondaire. Enfin, 25 % ont interrompu leurs études (15 % avec diplôme et 10 % sans diplôme).

Les jeunes qui poursuivent des études supérieures sont principalement en licence (34 %), en section de techniciens supérieurs (21 %), en classe préparatoire aux grandes écoles (14 %) ou en institut universitaire de technologie (11 %). Toujours parmi ceux poursuivant leurs études, la licence attire 42 % des titulaires d'un bac général ; les sections de techniciens supérieurs réunissent 46 % des titulaires d'un bac technologique et 67 % des titulaires d'un bac professionnel.

Quant à ceux qui ne sont plus en études en 2015 (40 % d'entre eux étant sans diplôme), seuls 37 % ont un emploi et parmi ceux qui travaillent, il s'agit le plus souvent d'un contrat à durée déterminée (41 %) ou d'une mission en intérim (18 %). De plus, 44 % recherchent un emploi et 19 % n'en recherchent pas (attente avant une reprise d'études, préoccupations autres, découragement...). Le fait de ne pas avoir le permis de conduire est un obstacle supplémentaire pour la recherche d'un emploi (seuls 28 % des sans emploi, dans la cohorte, ont le permis de conduire).

L'étude traite également des difficultés des jeunes liées au logement ou aux dépenses courantes, ainsi que de la perception qu'ils ont de l'avenir.

Source : « À 18-19 ans, la moitié des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec optimisme », *Insee Première* n° 1633 de février 2017 (4 p.).

Consommation

Apparence physique : des Français peu dépensiers

Dans *Insee Première* n° 1628 de janvier 2017, Pauline Beck et Philippe Serre (Insee) analysent les dépenses des Français pour leur apparence physique ⁽¹⁾.

Ce budget englobe les vêtements (y compris accessoires et fournitures), les chaussures, l'entretien et la réparation de biens personnels (blanchisserie, cordonnerie...), les effets personnels (bijoux et montres, lunettes de soleil, sacs), enfin les soins et biens personnels (salons de coiffure, instituts de beauté, appareils électriques pour la toilette, produits pour soins corporels...).



En 2015, un ménage a dépensé 3 000 euros en moyenne pour son budget « Apparence physique ». Depuis 1960, ces achats ont augmenté en valeur de 5,9 % par an en moyenne. Cependant, en 1960, leur part représentait 14,1 % du budget total des ménages et elle n'est plus que de 7,3 %.

Les ménages dépensent moins pour les vêtements : 1 230 euros en moyenne par ménage en 2015. Dans les dépenses « Apparence physique », les vêtements constituent le premier poste. Cependant, sa part est descendue de 66 % en 1960 à 41 % en 2015. Le marché du vêtement, explique l'Insee, « a surtout été bouleversé, dans les années 1990, par l'ouverture du commerce extérieur et le développement des chaînes de prêt-à-porter ». Se référant à d'autres sources, l'Insee observe que les Français privilégient désormais les ventes entre particuliers ou les achats lors des soldes et promotions (40 % des ventes en 2015, contre 20 % en 2000). En outre, ils commandent sur Internet : le e-commerce représente 15 % des ventes en 2015 contre 2 % début 2006.

32 % du budget pour les soins et biens personnels

Après les vêtements (41 % des dépenses des ménages en 2015), le deuxième poste du budget « Apparence physique » est celui des soins et biens personnels pour lequel les ménages sont passés de 9 % en 1960 à 32 % en 2015.

La dépense est de 965 euros en moyenne par ménage en 2015.

À l'intérieur de ce poste, ce sont surtout les « soins réalisés par soi-même » qui ont explosé (de 4,4 % du budget « Apparence physique » en 1960 à 21,5 % en 2015).

Pour ces soins réalisés par soi-même, leur forte progression en volume reflète celle des achats en parfums et produits pour la toilette (+ 5,2 % par an en moyenne entre 1960 et 2015).

Outre l'élévation du niveau de vie, selon l'Insee, divers facteurs peuvent expliquer la progression des soins réalisés par soi-même : le développement des salles de bains dans les maisons, la démocratisation des produits cosmétiques et l'essor des grandes marques de soins de beauté depuis 1960 — sans oublier les innovations techniques qui permettent désormais aux ménages de réaliser les soins d'institut à la maison.

Enfin, l'Insee souligne que, comparativement à leurs voisins européens, les Français consacrent une part plus faible de leur budget à l'apparence physique (6,5 % en 2014), loin derrière les Italiens (8,5 %) ou les Britanniques (8,2 %).

(1)- « Les dépenses des Français pour leur apparence physique – Depuis 1960, la part des vêtements se réduit, au profit des soins de beauté ».



Attention à la vacance du président !

Beaucoup d'associations fonctionnent avec un président et il n'est pas rare que les statuts de ces associations prévoient que le président, lui seul, a le pouvoir de convoquer une assemblée générale.

Voilà bien quelque chose à proscrire dans les statuts si l'on veut éviter que les membres de l'association ne se retrouvent dans une impasse et ne soient obligés de saisir la justice.

En effet, si le président est atteint d'une incapacité (décès, maladie grave, démission...), il ne peut plus convoquer une assemblée générale qui pourrait, justement, désigner un nouveau président.

Dans les statuts, il y aurait la solution de désigner un ou plusieurs vice-présidents, mais encore faut-il que les statuts leur attribuent, selon des modalités précises, ce pouvoir de convoquer une assemblée générale en cas d'incapacité du président.

Il est finalement beaucoup plus simple de prévoir que l'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration selon des modalités que les statuts précisent explicitement. Et si tous les administrateurs ont démissionné collectivement ? Dès lors, il est prudent de prévoir également cette situation (par exemple, convocation de l'assemblée générale à la demande d'un quart ou d'un tiers des adhérents)...

Rappel: dans le cadre d'une convention avec les services de l'État, le CÉAS de la Mayenne et le Comité départemental olympique et sportif (Cdos) sont des Centres de ressources et d'information pour les bénévoles. Leur mission est de conseiller – gratuitement – les dirigeants associatifs.

La pensée hebdomadaire

« Depuis quelques années, nous sommes rentrés dans une période de tensions dans notre société, avec une perte de repères et d'espérance. On s'est raccroché à la laïcité comme à une valeur sûre, ce qu'elle est, mais en lui faisant porter la responsabilité de tous les maux de la société. La laïcité ne va pas empêcher le terrorisme. On l'invoque à tort et à travers, avec le risque de l'utiliser pour parler d'autre chose : de ségrégation, d'islam, etc. »

Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité, « La laïcité, c'est rechercher ce qui rassemble » (entretien – propos recueillis par François Vercelletto), *Ouest-France* du 15 mars 2017.